

“ C'est une honte de traiter avec autant de mesquinerie ceux ou celles qui se dévouent à l'instruction de la jeunesse.

“ Comment voulez-vous que l'institutrice se dévoue, comme elle doit le faire, à son œuvre, lorsqu'on la traite moins bien que la dernière des servantes.”

Voilà qui est bien dit. Nous applaudissons de toutes nos forces à ces énergiques paroles. Il n'y a pas bien longtemps aussi *La Patrie*, *Le Courrier du Canada*, le *Soleil* et *L'Événement* ont fait entendre d'éloquents protestations à ce sujet.

Afin de compléter le tableau, nous allons reproduire ici ce que *L'Echo de Charlevoix* disait au mois de juin dernier à propos du départ d'une institutrice de la paroisse de Saint-Hilarion :

“ Toute la gent écolière de notre village était en pleurs ce matin (29 juin) à l'occasion du départ de Mlle Marie-Louise Côté, fille de l'ex-instituteur M. Cléophas Côté, des Eboulements. Une mesquine considération de quinze piastres a décidé nos Commissaires à remplacer cette personne distinguée par une autre institutrice plus jeune et moins expérimentée.

“ On ne pourrait imaginer protestation plus éloquente et plus touchante à la fois contre l'action de nos Commissaires que ces regrets unanimes, non seulement de ces petits enfants, mais aussi de tous leurs parents. Et c'était légitime ; car aux attributs d'une première institutrice, Mlle Côté a su ajouter un rare mérite dont toute la paroisse a bénéficié et que nous nous empressons de signaler publiquement.

“ N'écouter que son dévouement et au prix d'un grand sacrifice de temps et de repos, Mlle Marie-Louise Côté a, depuis deux ans, préparé, et cela gratuitement, quatre ou cinq élèves par année parmi l'élite de ses classes, au diplôme d'enseignement élémentaire, sauf à les acheminer plus tard vers celui de l'enseignement modèle, et cela avec un tel succès que l'une de ses élèves, Mlle Caroline Bouchard, fille de notre respecté concitoyen, M. Antoine Bouchard, est sortie première du concours de l'an dernier pour l'enseignement primaire dans le comté de Charlevoix. Or, qu'est-il résulté de ce surcroît de travail de Mlle Côté ? C'est qu'aujourd'hui, St-Hilarion se fournit lui-même ses quatre ou cinq institutrices, se suffit à lui-même sous ce rapport, et que au point de vue matériel aussi la paroisse en retire un joli bénéfice puisque les salaires combinés de ces institutrices lui restent, et se dépensent ici. Or, avec des vues un peu plus larges, nos Commissaires n'auraient-ils pas pu voir dans ce fait, ample compensation aux quinze piastres retranchées au traitement de notre regrettée institutrice modèle ? Ajoutons qu'un peu moins d'apathie de la part du président de la Commission, qui est le seul membre instruit et par conséquent meilleur juge que ses collègues en choses éducationnelles, et qui, à notre avis, aurait pu être plus ferme avec ses confrères en office, un peu moins de cette apathie, disons-nous, aurait, sans aucun doute, empêché le départ de Mademoiselle Côté.

“ Quand donc la population de nos campagnes comprendra-t-elle qu'une bonne institutrice mérite un salaire plus fort que celui d'une blanchisseuse, qui gagne \$1 par jour à Montréal (soit \$250 par an), qu'une cuisinière ou une